Obtention du permis C - Nouvelles exigences de niveau de langue minimum

A partir du 1^{er} mai 2023, l'ensemble des personnes ressortissantes d'un pays mentionnés ci-après devront également présenter un certificat de langue française (A1 à l'écrit et A2 à l'oral) pour obtenir un permis C :

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Grèce, Italie, Liechtenstein, Pays-Bas, Portugal

Ces exigences linguistiques ne s'appliquent pas aux personnes qui sont titulaires d'un permis C, qui ont grandi dans un pays francophone, qui ont suivi des études en français ou qui ont déposé leur demande avant le 1^{er} mai 2023.

Dès le 1^{er} mai 2023, les personnes qui se verraient refuser le permis C parce qu'elles ne rempliraient pas l'exigence linguistique se verront octroyer un permis B pour une durée de 5ans. Dès qu'elles disposeront d'une attestation de langue, elles pourront demander et obtenir le permis C sans attendre l'échéance de leur permis.

Plus d'informations disponibles sur le site Internet du Canton de Vaud

Transformation d'un permis B en permis C